

Dossier d'inscription au vide-greniers

Le 15 août 2026 à Belmont-Bretenoux

Dans le bourg : autour du cimetière, de l'ancienne école et de l'église

Réservation obligatoire

À remplir et à retourner (par courrier ou par e-mail) avant le 9 août 2026

Merci d'écrire le plus distinctement possible

Informations exposant

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

Téléphone fixe ou portable :

Choix du métrage :

Pour les professionnels

Numéro de C.N.I :

Délivrée par :

Date de péremption :

Modèle et marque du véhicule :

Numéro d'immatriculation :

Documents à joindre au dossier d'inscription

1. Copie recto-verso de la carte d'identité (ou du permis de conduire ou du passeport)
2. Règlement par chèque ou liquide souhaité avant le 9 août 2026, à l'ordre de l'association Belmont Loisirs

Tarifs

- Particuliers : 5 euros les 5 mètres (prix de base à multiplier par le nombre de mètres souhaité)
- Professionnels : 20 euros les 5 mètres / 30 euros les 10 mètres

E-mail pour l'envoi du dossier: vivre.a.belmont@gmail.com

Adresse où envoyer / déposer le règlement et le dossier d'inscription :

Roy Jean-Baptiste

466, route de Martignac

46130 Belmont-Bretenoux

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers ci-dessous et m'engage à le respecter.

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Règlement intérieur

Les exposants prévoient leur propre matériel : table, chaises, parasol (peu d'ombre)... Pas de branchement électrique sur place.

Accueil des exposants à partir de 6h30 et avant 9h00.

Les emplacements sont attribués par le placier le jour même, par ordre d'arrivée, pour les exposants ayant justifié de la réservation et du paiement.

Après déchargement, les véhicules devront être garés en dehors du stand, sur le parking prévu.

L'absence de l'exposant ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront droit à aucun remboursement, sauf annulation avec certificat médical.

Les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Le tri des déchets est obligatoire.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité des organisateurs.

Un mineur ne peut pas rester seul sur un stand et doit être accompagné d'un adulte.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.